

**Avenant n° 1
N°2015-303-0002 du 27 octobre 2015
complétant l'arrêté n° 2015-285-0016/ARS du 12 Octobre 2015
Fixant la nouvelle composition du conseil de surveillance
du Centre hospitalier de Cayenne « Andrée ROSEMON**

**Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé de la Guyane**

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4 et R. 6143-12 ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 18 avril 2013 portant nomination de Monsieur Christian MEURIN en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Guyane ;

VU le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : l'article 1^{er} de l'arrêté n° 2015-285-0016/ARS du 12 Octobre 2015 est complété comme suit :

Est désigné membre du conseil de surveillance avec voix délibérative :

2° au titre de personnalités qualifiées

▪ Docteur Félix NGOMBA-WONGOLA

ARTICLE 2 : le reste sans changement

ARTICLE 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Guyane.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Guyane et Monsieur le directeur du centre hospitalier Andrée ROSEMON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Guyane.

Cayenne, le 27 Octobre 2015

**Le Directeur Général de l'Agence
régionale de santé de Guyane,**

signé

Christian MEURIN